



# **Appel à Projets Quartiers d'Avenir**

**Fondation Macif - USH – France Tiers Lieux**

**Règlement de l'Appel à projets**

# Sommaire

## 1. Contexte

### 1.1. La Fondation Macif

### 1.2. L'USH

### 1.3. France Tiers Lieux

## 2. Objectifs de l'appel à projets

## 3. Soutien des lauréats

### 3.1. Soutien financier

### 3.2. Accompagnement technique

## 4. Critères d'éligibilité

### 4.1. Éligibilité des porteurs de projet

### 4.2. Éligibilité des projets

## 5. Déroulement de l'appel à projets

### 5.1. Dépôt des dossiers

### 5.2. Mode de sélection des lauréats

### 5.3. Valorisation des projets lauréats

### 5.4. Capitalisation de l'accompagnement

## 1. CONTEXTE

---

Quelques chiffres sur le logement montrent l'importance de ce secteur :

- Le logement est le premier levier d'insertion sociale et professionnelle.
- Sur le plan environnemental, le logement est la seconde source d'émission de CO2 (derrière les transports) et le dérèglement climatique touche en premier lieu les personnes les plus précaires dans des logements mal adaptés (précarité énergétique...)
- Cette précarité dans le logement induit des problèmes de santé majeurs, tant physiques que psychiques.

Les enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés mêlent donc étroitement la réduction de notre impact environnemental et la réponse aux besoins sociaux prioritaires par le biais de l'habitat : accès au logement, préservation de la santé et de l'environnement, développement des liens sociaux.

Le parc HLM joue un rôle majeur dans ce domaine : il représente 4,7 millions de logements locatifs sociaux et permet de loger environ 10 millions de personnes soit 15% des ménages français. Parmi eux, 36% ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, soit un taux nettement supérieur à l'ensemble de la population en France (dont 15% sont sous le seuil de pauvreté).

Fortement engagés pour l'accès à un logement abordable et de qualité, les organismes Hlm mènent depuis de nombreuses années une politique ambitieuse de réhabilitation thermique du patrimoine pour lutter contre la précarité énergétique et répondre aux défis climatiques (économie circulaire, neutralité carbone dans le bâtiment, biodiversité, nature en ville, etc.). Le mouvement Hlm est également mobilisé pour co-construire avec les locataires-habitant.es et les acteurs des territoires, dont le secteur de l'ESS, des réponses en faveur de l'amélioration du cadre de vie, du vivre-ensemble et du développement d'activités, notamment dans les quartiers prioritaires.

Il existe dans les territoires, un foisonnement d'initiatives en faveur du climat et de la biodiversité, de développement d'activités solidaires, de projets d'économie circulaire ou de lutte contre la précarité alimentaire. En outre, il apparaît de plus en plus que la participation active des habitants d'un quartier dans les projets de transformation et de vivre-ensemble est une pièce essentielle du succès des initiatives que l'on voit naître, car elle permet de répondre au mieux à leurs besoins, et de valoriser leurs expériences et leur implication sur le long-terme. Mais face à ces multiples défis, les porteurs de projet ont souvent besoin d'être accompagnés au démarrage de leur projet afin de garantir sa viabilité et sa pérennisation.

Face à ces constats, la Fondation Macif a souhaité initier un Appel à Projets sur la thématique du "faire ensemble pour mieux vivre ensemble", en partenariat avec l'Union Sociale pour l'Habitat et France Tiers Lieux, afin de mutualiser leurs compétences et leurs réseaux, et d'accompagner financièrement et techniquement la mise en œuvre de projets innovants, impactants et pérennes, au bénéfice des habitants. **L'ambition de cette initiative est de favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitant.es par des projets les impliquant de manière directe, de promouvoir les dynamiques d'entraide et le développement du lien social, du lien intergénérationnel, en collaboration avec les associations de quartiers déjà présentes ou émergentes.**

### 1. La Fondation Macif et l'Habitat

La Fondation d'entreprise Macif développe, soutient et accompagne, depuis 29 ans, des programmes socialement innovants et à fort impact en France métropolitaine. Elle détecte, valorise puis accompagne la duplication de ces solutions dans les domaines de la mobilité, de l'habitat, de la santé et de la finance solidaire.

Son action menée en collaboration avec une pluralité d'acteurs publics et privés lui permet

d'accompagner des projets qui s'inscrivent dans la durée. Sa vocation est de prolonger le dessein social de son fondateur, la Macif, entreprise résolument mutualiste.

Après avoir soutenu prioritairement les mobilités et l'accès aux services essentiels durant près de 3 ans (2019-2021), la Fondation Macif a choisi de consacrer la moitié de ses ressources à la thématique Habiter autrement et durablement pour favoriser le mieux-vivre ensemble. Cette orientation emblématique pour la période 2022-2023 est le fruit d'un travail participatif au sein de la Fondation, et de recherches auprès d'acteurs des secteurs concernés par cette thématique.

La Fondation Macif souhaite s'engager sur cette thématique en soutenant des solutions concrètes, durables, inclusives et originales et en agissant auprès des structures principalement issues de l'économie sociale et solidaire, des collectivités et des entreprises à finalité sociale qui sont engagées dans une dynamique multi-partenariale, intégrant en particulier les acteurs locaux, publics ou privés.

Elle souhaite faciliter les parcours résidentiels des personnes en situation de fragilité de l'accès au logement, à l'amélioration de sa qualité, jusqu'au bien vivre ensemble, selon 3 axes :

- Favoriser l'accès et le maintien des personnes les plus fragiles, notamment des jeunes, à un logement adapté à leurs besoins et à faible impact environnemental.
- Favoriser l'amélioration des caractéristiques du logement des personnes les plus fragiles, pour améliorer la qualité de vie dans le logement et réduire l'empreinte carbone.
- Favoriser l'amélioration du cadre de vie des habitant.es par des projets les impliquant de manière directe.

Le présent appel à projet concerne le 3<sup>ème</sup> axe d'engagement.

## **2. L'Union Sociale pour l'Habitat**

L'Union Sociale pour l'Habitat (USH) est l'organisation représentative du secteur Hlm qui représente quelques 660 organismes Hlm à travers cinq fédérations. Elle dispose également de filiales et de structures œuvrant à la formation et à la professionnalisation des organismes.

L'Union sociale pour l'habitat remplit cinq grandes missions :

- Représenter et proposer : les contributions à la politique du logement
- Agir en concertation : le partenariat
- Accompagner, conseiller, former : l'appui professionnel aux organismes Hlm
- Connaître et comprendre : les études, la recherche et la prospective
- Communiquer, échanger, promouvoir : l'information des organismes et la sensibilisation des publics

Pour mener à bien ces missions et accompagner les organismes Hlm dans les évolutions en cours, l'USH réalise des études dans de nombreux domaines liés aux politiques urbaines, sociales et patrimoniales ainsi que des études spécifiques concourant à une meilleure connaissance financière du secteur du logement social. L'USH est également partenaire ou à l'initiative d'évènements, tels que des concours ou des trophées, qui favorisent la valorisation des expériences conduites par les organismes Hlm et qui permettent de valoriser la diversité des modalités d'action des bailleurs sociaux (ingénierie de projet, financement, mise à disposition de locaux, mobilisation d'un écosystème d'acteurs ...) ainsi que que les champs d'intervention à l'appui de partenaires (préservation et valorisation des ressources, agriculture urbaine et alimentation, insertion socio-professionnelle, inclusion numérique, habitat inclusif, médiation artistique, culture, etc.).

### 3. France Tiers Lieux

Annoncé lors du lancement du programme national de soutien aux tiers-lieux, le 17 Juin 2019, en présence des Ministres de la Cohésion des Territoires, du Numérique, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Culture et du Travail, l'association de préfiguration nationale des tiers-lieux, France Tiers-Lieux a vu le jour pour venir en appui aux initiatives d'acteurs locaux et participer à la structuration professionnelle des tiers-lieux.

Le rôle de France Tiers-Lieux est de développer et diffuser, avec les acteurs de l'écosystème, l'ingénierie des tiers-lieux : outils, formations, reconnaissance des métiers, ressources, expertises, accompagnement, compagnonnage... Elle complète les travaux du programme Nouveaux Lieux, Nouveaux liens de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, en charge du programme de l'Etat, et pour ce faire, s'appuie sur un réseau d'experts, le Conseil National des Tiers-Lieux, qui regroupe 63 représentants de tiers-lieux en France, dans leur diversité.

Un tiers-lieu est un endroit qui hybride des activités pour répondre à un besoin du territoire. Il existe autant de définitions que de tiers-lieux ! Espaces partagés d'ateliers thématiques, friches culturelles, fablabs, jardins partagés... ils ont en commun de réunir un collectif d'habitants engagé, ouvert et favorisant la coopération autour de sujets qu'ils ont choisis.

France Tiers-Lieux s'appuie sur une grande expérience en matière de capitalisation et un réseau de partenaires habitués à produire des ressources pédagogiques, des guides, livrables et autres outils de diffusion, valorisation et capitalisation.

Ainsi, pour répondre au besoin de l'Appel à projets proposé, France Tiers-Lieux s'appuiera donc sur son expertise de montage et de suivi des projets impliquant des habitants de quartier, nourrie d'échanges quotidiens avec les acteurs de terrain. En tant que tête de réseau nationale, France Tiers-Lieux a la capacité de mobiliser les réseaux régionaux, des tiers-lieux expérimentés, des opérateurs nationaux et des partenaires stratégiques.

France Tiers-Lieux s'engage ainsi à fédérer une pluralité d'acteurs du mouvement des tiers-lieux et à animer un collectif d'experts pluriels.

**En choisissant France Tiers-Lieux comme partenaire de cet appel à projet, la Fondation MACIF et l'USH soulignent la volonté que les lauréats puissent s'inspirer des manières de faire, des méthodes, des montages fonciers et juridiques, des modèles de fonctionnement et des valeurs des tiers-lieux sans pour autant que le tiers-lieu soit un critère d'éligibilité.**

## 2. Objectifs de l'appel à projets

---

La Fondation Macif s'est associée avec l'USH et France Tiers-Lieux pour mutualiser leurs forces, leurs réseaux et leurs compétences et lancer conjointement un Appel à projets visant à faire émerger des solutions innovantes d'amélioration du cadre de vie des habitant.es du parc social.

L'objectif commun est de **soutenir la mise en place de nouvelles expérimentations menées par des duos bailleurs/ associations, sur des projets innovants, pérennes, en lien avec les habitant.es des quartiers concernés. L'impact attendu des projets sélectionnés est l'amélioration du cadre de vie des habitant.es par des projets les impliquant de manière directe, favorisant les dynamiques d'entraide et le développement du lien social, du lien intergénérationnel, en collaboration avec les acteurs de l'ESS déjà présents ou émergents.**

L'Appel à Projets est l'outil qui a semblé le plus pertinent pour expérimenter, capitaliser, valoriser de bonnes pratiques, et ensuite motiver l'essaimage des expérimentations réussies via les réseaux de la Fondation Macif, les membres de l'USH et les réseaux de partenaires de France Tiers Lieux.

### **3 thématiques en lien avec l'environnement et le bien-être ont été identifiées :**

- **Du déchet à la ressource** (économie circulaire) - projets favorisant la sobriété des ressources, la valorisation des déchets, le développement de filières d'activités économiques et de création d'emplois dans les territoires. Par exemple : Gestion des déchets ménagers, des encombrants, recyclerie, ateliers de réparation, etc.
- **Agriculture urbaine** - par exemple : jardins partagés, fermes urbaines ou élevages, alimentation saine et abordable, biodiversité, nature en ville, etc.
- **Santé, sport et bien-être** - par exemple : ateliers sur le bien-vieillir, le bien-être, animations autour de la prévention santé , démarches favorisant l'accès aux activités sportives (enfants, femmes, personnes âgées, etc.)

**Les lauréats bénéficieront à la fois d'un soutien financier et d'un accompagnement technique à la réalisation de leur projet, depuis son émergence jusqu'à sa mise en œuvre et son suivi.**

Les projets lauréats seront retenus en fonction des critères suivants :

- Le projet doit répondre à un besoin des habitant.es, avec une attention particulière pour les habitant.es isolé.es ou plus fragiles financièrement
- Le projet doit impliquer les habitant.es dans sa genèse, sa gouvernance, et sa pérennisation
- Le projet doit être innovant socialement, il ne doit pas déjà exister ou déjà fonctionner
- Le projet doit viser un fort impact social
- Le projet doit être pérenne
- Le projet doit être à potentiel d'essaimage

## **3. Soutien des lauréats**

---

Les promoteurs de l'appel à projet visent le soutien financier et l'accompagnement de **9 projets** issus du présent appel à projets. Chaque projet lauréat bénéficiera :

- d'un apport financier direct de la part de la Fondation Macif
- d'un accompagnement technique de la part d'un partenaire, financé par la Fondation Macif

### **1. Soutien financier**

Chaque projet lauréat bénéficiera d'un soutien financier pour son projet.

Montant plafond de subvention : 20 k€

Taux de subvention maximum : 70 % des dépenses liées au projet

Nature des dépenses éligibles : toute dépense directement liée au projet

Ce soutien financier sera versé à la signature d'une Convention de mécénat. Ce soutien sera versé à l'association porteuse du projet.

### **2. Accompagnement technique**

Chaque projet lauréat bénéficiera, en fonction de ses besoins, d'un certain nombre de jours

d'accompagnement (en moyenne 5/6 jours) sur:

- le diagnostic, la stratégie
- l'accompagnement à la mise en place de son projet, à toutes ses phases : dimensionnement du projet, aide dans le montage et la gouvernance du projet, mobilisation des habitant.es, recherche de financements, évaluation du dispositif...
- l'accompagnement à la capitalisation de son projet

Cet accompagnement pourra s'organiser de **Novembre 2022 à Décembre 2023**, pour répondre au mieux aux besoins du projet.

En complément et en soutien à l'appui méthodologique les porteurs de projet participeront à:

- un séminaire entre lauréats à mi-parcours des projets ;
- des webinaires/ateliers thématiques communs à plusieurs projets lauréats ;
- un séminaire de valorisation grand public avec production d'une synthèse,

Ils contribueront à la production, la publication et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques à destination des organismes HLM, collectivités et / ou des associations.

L'accompagnement technique, l'organisation des séminaires en cours et en fin d'accompagnement, ainsi que la réalisation du livrable de capitalisation et de valorisation sont confiés à l'association France Tiers Lieux, qui aura pour responsabilité la recherche et le suivi des partenaires qui accompagneront chacun des duos lauréats, en accord avec la Fondation Macif et l'USH. Une mise en relation sera aussi faite avec le référent local de la Fondation Macif.

Le détail de ces modalités sera précisé dans la Convention de mécénat liant tous les partenaires du projet.

## **4. Eligibilité**

---

### **1. Eligibilité des porteurs de projet**

- être une structure de l'ESS éligible au mécénat, située en France métropolitaine
- porter le projet en collaboration avec un bailleur social adhérent de l'USH et des fédérations d'organismes HLM

### **2. Eligibilité des projets**

Pour être éligible, le projet doit :

- correspondre à l'une des 3 thématiques de l'AAP précisées ci-dessus
- répondre à un besoin des habitant.es, avec une attention particulière pour les habitant.es isolé.es ou plus fragiles financièrement
- impliquer les habitant.es dans sa genèse, sa gouvernance, et sa pérennisation

- être innovant socialement, il ne doit pas déjà exister ou déjà fonctionner
- viser un fort impact social
- être pérenne
- être à potentiel d'essaimage

Seuls sont éligibles les projets dont le dossier est complet, avec des pièces toutes cohérentes entre elles, déposés avant la date limite, et respectant l'objet du présent appel à projet.

Les projets présentés doivent se situer sur le territoire de la France métropolitaine.

**Ne seront pas pris en compte les projets dont l'objet unique serait un événement (séminaire, colloque, conférence...) ou un besoin ponctuel (achat de matériel).**

## 5. Déroulement de l'appel à projets

---

### 1. Dépôt des dossiers

#### Calendrier de l'appel à projets

L'appel à projets est ouvert du 30 Mai 2022 au 24 août 2022 (inclus).

Appel à projets	30 mai - 24 août 2022
Jury et résultats de l'appel à projet	Du 17 au 26 octobre 2022
Début de l'accompagnement	Novembre 2022
Fin de l'accompagnement	Décembre 2023

#### Pièces à renvoyer :

##### 1. Dossier de candidature

##### 2. Pièces administratives

###### a) Pour les associations

- Déclaration au Journal Officiel
- Statuts et agrément(s) éventuels
- Liste des membres du Conseil d'administration (avec leurs fonctions) et mode d'organisation de la gouvernance (projet associatif, charte, etc.)
- Rapport d'activité de la dernière année OU procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- Comptes de résultat et bilan de l'année précédente (si existants)
- Tout document détaillant l'activité de votre structure (plaquette de présentation notamment)
- RIB
- Logo
- Organigramme de la structure (si existant)

###### b) Pour les organismes Hlm partenaires

- Logo

Les dossiers seront envoyés par mail à l'adresse suivante : [ap@quartiersdavenir.fr](mailto:ap@quartiersdavenir.fr)

## **2. Mode de sélection des lauréats**

La sélection des lauréats se fera en deux temps avec :

- **un comité de sélection**, composé de représentants de la Fondation Macif, de l'USH, et de France Tiers Lieux

- **un jury** composé de représentants de la Fondation Macif, de représentants de l'USH, de représentants de France Tiers Lieux, de représentants d'autres organisations intervenant sur le champ de l'habitat et d'experts.

Le comité de sélection se tiendra du 12 septembre au 3 octobre.

Le jury est prévu la semaine du 17/10 avec une présentation en visioconférence/ en présentiel des projets candidats. Les dates précises et les modalités de déroulement seront précisées ultérieurement.

### **Critères de sélection :**

Les projets lauréats seront retenus en fonction des critères suivants :

- Le projet doit répondre à un besoin des habitant.es, avec une attention particulière pour les habitants isolé.es ou plus fragiles financièrement
- Le projet doit impliquer les habitant.es dans sa genèse, sa gouvernance, et sa pérennisation
- Le projet doit être innovant socialement, il ne doit pas déjà exister ou déjà fonctionner
- Le projet doit viser un fort impact social
- Le projet doit être pérenne
- Le projet doit être à potentiel d'essaimage

## **3. Valorisation des projets lauréats**

Les résultats de l'appel à projet seront rendus publics, avec une description des projets et de leur(s) porteur(s), sur les sites web de la Fondation Macif et de l'USH, sur les réseaux sociaux respectifs ainsi que dans les newsletters de la Fondation Macif, l'USH et France Tiers Lieux.

Cibles : organismes HLM, associations, collectivités locales, services de l'Etat

Un bilan à 1 an de la mise en œuvre des projets lauréats sera présenté, sous la forme d'un séminaire rassemblant tous les acteurs.

## **4. Capitalisation de l'accompagnement**

L'appel à projets donnera lieu à la production d'un Guide de bonnes pratiques, permettant aux porteurs de projets lauréats, mais également à toute structure souhaitant mettre en œuvre un projet sur le Vivre ensemble, d'avoir accès à un partage de ressources et de méthodologie.